

Révélations du *Canard enchaîné* : la municipalité doit résilier son adhésion à l'association "Passeport du civisme"

Lors du conseil municipal du 30 juin dernier, Laurent Caro, au nom du groupe municipal CEPAL et l'ensemble des groupes de gauche et écologistes, avaient demandé au maire et à sa majorité de renoncer à adhérer à l'association "Passeport du civisme" au vu des liens de cette association avec la droite réactionnaire et l'extrême droite. Dans un article daté du mercredi 8 octobre, le journal du *Canard enchaîné* confirme nos craintes après de premières révélations du journal *l'Humanité*.

D'après les informations du *Canard enchaîné* :

- *Maxence de Rugy, maire (LR) de Vendée, le fondateur de l'association, reconnaît avoir reçu en 2024, 50 000 euros de la part du Fonds du bien commun, créé par le milliardaire Pierre-Edouard Stérin, lequel œuvre activement pour l'accession au pouvoir d'une alliance entre droite et extrême droite.*

- *Le fondateur prétend que l'association est « apolitique », mais la quasi-totalité des membres du conseil d'administration sont encartés au parti LR, dont certains proches de Bruno Retailleau, comme la secrétaire de l'association, Caroline Doucerain, son ancienne collaboratrice au Sénat (aujourd'hui maire des Loges en Josas et présidente de l'association Terre & cité). Parmi les membres figure aussi le maire Horizons de Conflans-Sainte-Honorine, Laurent Brosse, condamné en 2023 à un an de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité pour agression sexuelle sur son ex-compagne, peine dont il a fait appel.*

- *Au ministère de l'Éducation nationale, on réfute tout lien avec le fameux Passeport, alors que le site de l'association cite le ministère parmi ses « soutiens ». L'association a déposé une demande d'agrément national, qui lui a été refusée à la fin 2024 par le ministère. « Rien, donc, ne lui permet de faire apparaître notre logo sur son site », répond-on, Rue de Grenelle. Pour justifier son refus d'agrément, le ministère pointe les « lacunes pédagogiques » des passeports et des « limites sur leur neutralité, avec un éditorial signé par le maire de la commune dans chacun des livrets » distribués aux élèves.*

Malgré nos alertes, le maire et sa majorité avaient soutenu que cette association présentait toutes les garanties nécessaires dont un agrément de l'Éducation nationale, ce qui est manifestement faux.

Devant ces révélations, nous réitérons notre demande formulée lors du conseil municipal du 30 juin dernier que la municipalité adopte le format du passeport citoyen promu par l'académie de Versailles en lieu et place du "passeport du civisme" et résilie son adhésion à cette association.

La municipalité se doit de faire respecter pleinement le principe fondamental de neutralité dans les écoles palaisiennes.

Nous continuerons à défendre l'école de la République et le service public de l'éducation, dont la mission première est de faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

CEPAL

Palaiseau, le 8 octobre 2025